

ANNEXE No 19

(N° 31826½.)

RAPPORT SUR LES PHARES, CHEMINS, PONTS, ETC.

PHARES.

Avant la confédération, le ministère des Travaux publics avait la charge des phares de la province d'Ontario et de la province de Québec en amont de Montréal. Ceux de la province de Québec en aval de Montréal, ainsi que toutes choses relatives aux phares, bouées, etc., étaient sous le contrôle des maisons de Trinité de Montréal et de Québec. Dans la province du Nouveau-Brunswick les phares étaient placés sous la direction du bureau des commissaires des institutions publiques, et dans la Nouvelle-Ecosse, sous la direction du bureau des travaux.

Lorsque le ministère de la Marine et des Pêcheries fut établi, après la confédération, le soin de pourvoir à l'éclairage et à l'approvisionnement des phares, ainsi que leur contrôle, furent transférés à ce ministère, tandis que leur construction et leur réparation demeura à la charge du ministère des Travaux publics.

Par un arrêté du Conseil en date du 10 janvier 1870, la construction des phares dont le coût probable ne devait pas dépasser \$10,000 fut confié au ministère de la Marine et des Pêcheries, qui resta chargé de leur direction et de leur approvisionnement.

La construction des phares dont le coût probable devait dépasser \$10,000 resta au contrôle du ministère des Travaux publics.

On trouvera plus bas une liste des phares construits par ce dernier ministère depuis la confédération, ainsi que de ceux pour lesquels des sommes d'argent ont été dépensées, soit pour l'entretien, soit pour les réparations.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

ILE AMET—Détroit de Northumberland.—Ce phare est situé au centre de l'île et fut construit en 1868. Il a coûté \$224.00.

POINTE DE BLACK ROCK—Ce phare est situé sur le côté sud du Gros Bras d'Or, et fut construit en 1868. Coût, \$2,843.85.

CAP SAINTE-MARIE—Situé sur le côté est de la baie et construit en 1868. Coût, \$4,795.44.

ILE MOSER—Cette île est l'une de celles qui forment le havre de la Hève. Le phare est situé sur le côté ouest de l'embouchure de la rivière La Hève, et fut construit en 1868. Coût, \$3,482.72.

POINTE À PEGGY—Le phare est sur le côté est de l'entrée de la baie de Peggy, et fut allumé pour la première fois en 1868. Coût, \$3,093.32.

ILE POMQUET—Cette île forme partie de l'abri naturel du havre de Bayfield, baie Saint-Georges. Le phare est à l'extrémité nord-est de l'île et fut construit en 1868. Coût, \$1,634.00.

ILE LITTLE HOPE—Le phare est à peu près au centre de l'île, et fut construit avant la confédération. En 1871 et 1872 la somme de \$76.65 fut affectée aux réparations de ce phare, et en 1872 un mur fut construit du côté de la mer pour protéger ce côté de l'île. (Pour les détails à propos de ce mur, voir l'annexe n° 3, page 217.)